

**Procès-verbal du CONSEIL SYNDICAL
du Pays du Sundgau
le 5 avril 2022 à DANNEMARIE**

En fonction : 36

Sous la présidence de M. Nicolas JANDER, Président du Pays du Sundgau, étaient présents :

Présents : 24

Communauté de Communes Sud Alsace Largue : M. Guy BACH, M. Maurice BARNABÉ, M. Alexandre BERBETT, M. Franck GRANDGIRARD, M. Claude GEIGER, M. Claude GENTZBITTEL, M. Thierry JACOBBERGER, Mme Marie-Cécile LEY, M. Denis NASS, M. Pierre SCHMITT, Mme Bernadette SCHLIENGER, M. Antoine WAECHTER.

Communauté de Communes Sundgau : Mme Fabienne BAMOND, M. Jean Claude COLIN, M. Hugues DURAND, M. Gilles FREMIOT, M. Germain GOEPFERT, M. Nicolas JANDER, M. Christian LERDUNG, M. Jean-Marc METZ, Mme Estelle MIRANDA, M. Paul STOFFEL, M. Christian SUTTER, M. Jean ZURBACH.

Procuration : 1

Communauté de Communes Sud Alsace Largue : M. Nicolas HOLLEVILLE, Délégué Titulaire, a donné procuration à M. Alexandre BERBETT, Délégué Titulaire, en date du 5 juillet 2022.

Excusés : 11

Communauté de Communes Sud Alsace Largue : M. Daniel DIETMANN, M. Jean-Rodolphe FRISCH, M. Claudé JUD, M. Paul MUMBACH, M. Fabien ULLMANN.

Communauté de Communes Sundgau : Mme Doris BRUGGER, M. Christian GRIENENBERGER, M. Éric GUTZWILLER, M. André LEHMES, M. Rémi SPILLMANN, Dominique SPRINGINSFELD.

** Membres titulaires du Conseil Syndical non remplacés par leur suppléant.*

Délégués Suppléants accompagnant le Délégué Titulaire (pas de voix délibérative en séance) : 2

Communauté de Communes Sud Alsace Largue : M. Jean Michel ZINCK.

Communauté de Communes Sundgau : M. Joseph Maurice WISS.

Invités permanents : 1

Monsieur Gérard LANDEMAINE.

Le Président ouvre la séance à 18H35. Après avoir salué les présents, il félicite Monsieur Antoine WAECHTER, Délégué Titulaire du Conseil Syndical et membre du Bureau, qui est devenu Grand-Père la semaine précédente.

Le Président propose d'ajouter une délibération portant sur l'augmentation du plafond des dépenses nécessaires à la réalisation du projet de développement des flottes à basses émissions carbone et une délibération portant sur l'adhésion du Pays du Sundgau à l'Agence d'Urbanisme de la Région Mulhousienne. Personne ne voit d'objection à l'ajout de ces deux délibérations.

Le Président présente l'ordre du jour :

- I. **Approbation du procès-verbal de la séance précédente**
- II. **Dépôt d'un dossier Interreg pour assurer le financement des études, l'élaboration d'une stratégie et la mise en œuvre d'un Car à Haut Niveau de Service Sundgau / Saint-Louis / Suisse du Nord-Ouest**
- III. **Choix du Bureau d'Études pour mettre en œuvre la démarche de développement des « Mobilités Bas Carbone »**
 - III.1. Analyse des offres et proposition de bureau d'étude à retenir
 - III.2. *Augmentation du plafond des dépenses dédiées au projet de développement des flottes à basses émissions carbonées*
- IV. **Développement du Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique**
- V. **Programme européen LEADER**
 - V.1. Atteinte des objectifs d'engagements et de paiements des dossiers
 - V.2. Point d'étape sur le processus de candidature du GAL Sundgau-3F à la programmation 2023-2027
- VI. **Projet Alimentaire Territorial**
 - VI.1. Proposition de dépôt d'un dossier à l'appel à projet régional 2022 du « Programme National de l'Alimentation » mis au concours par la DRAAF
 - VI.2. Proposition de dépôt d'un projet dans le cadre du Fonds de Dotation Biocoop visant à lutter contre la précarité alimentaire
 - VI.3. Point sur l'avancée générale du Projet Alimentaire Territorial
- VII. **Mise en œuvre des projets d'art visuel et d'art vivant dans le cadre des « Contrats de Rebond de la Collectivité Européenne d'Alsace »**
 - VII.1. Mise en œuvre du projet d'art visuel
 - VII.2. Mise en œuvre du projet d'art vivant
- VIII. **Approbation du Bilan d'Activité du Pays du Sundgau**
- IX. **Approbation de l'évolution du tableau des effectifs**
- X. **Divers**
 - X.1. Adhésion du Pays du Sundgau à l'Agence d'Urbanisme de la Région Mulhousienne

Point I. : Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le Président indique que le Procès-verbal de la séance du 12 avril 2022 a été envoyé aux membres du Conseil Syndical le 22 avril 2022. Le Président demande aux membres du Conseil Syndical s'il y a des remarques à ce sujet. Aucun Délégué ne demande la parole.

Le Conseil Syndical décide à l'unanimité :

- ***D'approuver le Procès-verbal de la séance du 12 avril 2022.***

Point II. Dépôt d'un dossier Interreg pour assurer le financement des études, l'élaboration d'une stratégie et la mise en œuvre d'un Car à Haut Niveau de Service Sundgau / Saint-Louis / Suisse du Nord-Ouest

Le Président rappelle que le projet de Car à Haut Niveau de Service entre le territoire du Sundgau et la gare multimodale de Saint-Louis est discuté sur le territoire depuis 2016. Dans le cadre des échanges intervenus en Bureau, les Présidents des Communautés de Communes et du Pays ont proposé de relancer le processus afin de lui donner une réalité tangible.

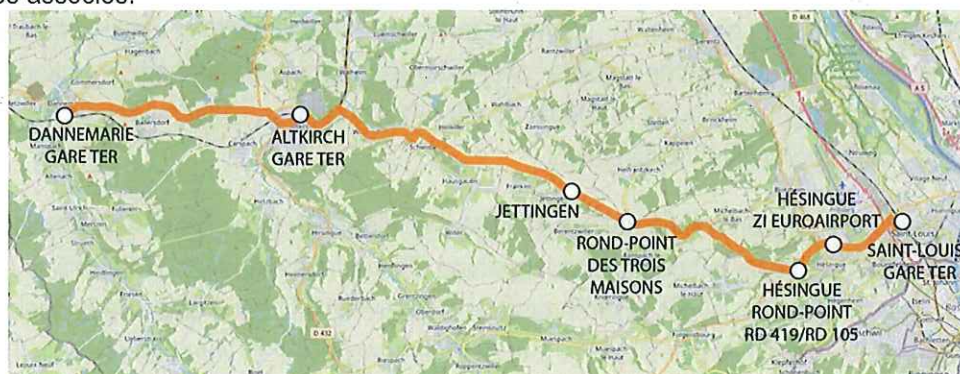
Le Président remercie Monsieur Gilles FREMIOT, Conseiller Régional et Président de la Communauté de Communes Sundgau, qui a organisé une réunion réunissant les acteurs concernés afin de savoir comment relancer la démarche.

Cette rencontre portant sur la relance du projet de Car à Haut-Niveau de Service (CHNS) entre le territoire du Sundgau et la Métropole Trinationale de Bâle s'est déroulée à la Maison de Région de Mulhouse le **mercredi 4 mai 2022** en présence de représentants de la Région Grand Est, de la Collectivité Européenne d'Alsace, de Saint-Louis Agglomération, de la Communauté de Communes Sud Alsace Largue, de la Communauté de Communes Sundgau et du Pays du Sundgau.

Les participants, conformément aux compétences des collectivités qu'ils représentent, ont proposé de lancer **une étude pré-opérationnelle** portant sur l'expérimentation d'une ligne de Car à Haut Niveau de Service entre la gare de Dannemarie et la gare multimodale de Saint-Louis : connexion TER 200 Strasbourg-Bâle, ligne 3 du réseau de tram transfrontalier bâlois, réseau Distribus transfrontalier de Saint-Louis Agglomération.

Le Président souligne que les participants ont insisté sur la nécessaire attractivité du temps de parcours proposé aux usagers et sur les enjeux visant à désengorger le secteur de l'Euroairport, du cœur de l'agglomération ludovicienne et de l'entrée de l'agglomération bâloise.

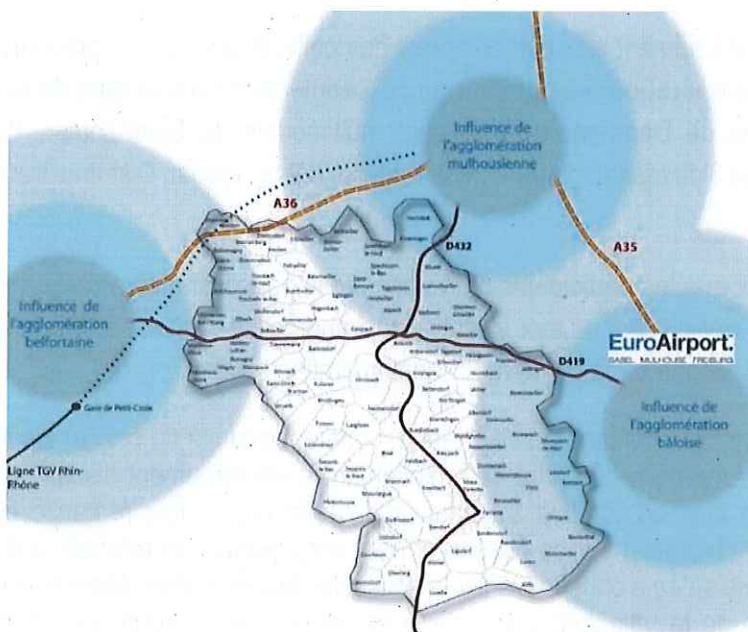
Madame Marie-Cécile LEY indique que ce projet est une opportunité de penser les mobilités de demain dans le Sundgau. La question du cadre de financement a été largement discuté en bureau et c'est le choix du programme Interreg VI Rhin Supérieur qui a été retenu. Elle remercie également M. Gilles FREMIOT pour sa mobilisation sur ce dossier et pour avoir permis de relancer la dynamique de façon concrète. Elle souligne qu'il y a consensus sur la nécessité du projet. Elle présente la proposition de tracé choisi dans le cadre de la réflexion commune entre les Autorités Organisatrices des Mobilités et les partenaires associés.



L'étude a pour objet de préciser l'environnement de service nécessaire au déploiement du Car, la cohérence de son articulation avec les infrastructures de transports existantes et à venir, l'optimisation du temps de parcours, la viabilité du modèle économique et les méthodes de communication nécessaires pour valoriser la lisibilité du service. Le temps maximal espéré du parcours est de 40 minutes. Mme Marie Cécile LEY ajoute qu'un temps de parcours raisonnable est un facteur essentiel pour concrétiser un report modal effectif de la voiture vers un transport en commun.

Conformément à la décision prise lors du Bureau du Pays du Sundgau qui s'est tenu le 18 mai 2022 et qui a réuni les Présidents des deux Autorités Organisatrices des Mobilités du territoire du Sundgau, il est proposé de financer cette étude dans le cadre **d'un dossier Interreg Vème génération Rhin Supérieur**. C'est une décision importante du Bureau car cet outil de financement permet de potentiellement financer trois phases du projet sans discontinuité, à savoir : l'étude pré-opérationnelle, des travaux d'investissements (aménagement de chaussées, mobilier urbain, arrêts, etc.), l'expérimentation du service.

La réunion du 4 mai 2022 a permis de trouver un consensus sur le tracé et la réunion de Bureau a permis de définir les modalités d'association des acteurs voisins.



Madame Marie-Cécile LEY rappelle le contexte territorial sundgavien et ses particularismes à appréhender pour engager un projet de mobilité collective. Au carrefour de trois Agglomérations fortement pourvoyeuses d'emplois pour les actifs résidents du territoire, les flux pendulaires depuis les communes sundgaviennes sont importants et multipolaires.

Environ 90% des actifs résidents sundgavien travaillent à l'extérieur du territoire. Cela implique un coût écologique fort et des impacts importants sur le pouvoir d'achat des ménages du territoire. Aussi, si la connexion en transports collectifs est assurée entre le territoire du Sundgau et les deux agglomérations de Belfort et de Mulhouse, il n'existe pas à ce jour de report modal direct vers la Métropole Trinationale de Bâle. Il est donc nécessaire de se questionner avec les territoires voisins pour trouver des solutions de reports modales.

La vaste zone d'emplois aux périphéries sud-est/sud-ouest du territoire du Sundgau, comprenant les cantons de Bâle Ville, de Bâle Campagne, de la République et Canton du Jura (CH) et Saint-Louis Agglomération (F) est devenue la première destination des actifs résidents sundgauviens.

Le projet de Car à Haut Niveau de Service s'inscrit dans un processus de densification des transports collectifs à la périphérie de l'archipel métropolitain transfrontalier bâlois.

Les Cantons de Bâle Ville, de Bâle Campagne, de Soleure et le ProgrammAggloBasel seront associés au portage et au financement du projet.

Dans un objectif de maximisation de l'utilisation de la potentielle future ligne de Car à haut Niveau de Service, de rabattement des Communes des Vallées de l'Ill et de la Largue vers les gares du territoire (liaison Bâle, Porrentruy, Mulhouse, Belfort) et de l'amélioration des capacités de connexion entre les communes du Sundgau en transport collectif, il est également proposé d'inscrire dans le même dossier Interreg VI Rhin Supérieur une **étude pré-opérationnelle portant sur une ligne de bus intérieure**.

Il s'agira d'observer les origines-destinations des habitants par des travaux d'enquêtes, d'échafauder des tracés pertinents à remettre aux Autorités Organisatrices des Mobilités et de préconiser des modes de transports adéquats : bus, modèles hybrides de transports à la demande et de bus réguliers, autres....

Également prévue dans un cadre transfrontalier, l'étude aura pour principale objet de démontrer quelles sont les solutions de transports les plus adéquates pour relier les vallées de l'Ill et de la Largue aux gares TER du territoire ainsi qu'à la gare de Bonfol (CH), dans la République et Canton du Jura.

Le Canton du Jura est une destination d'emplois pour 17% des actifs frontaliers résidents dans le territoire du Pays du Sundgau (soit le deuxième Canton après Bâle Campagne et devant Bâle Ville).

La ligne ferrée Porrentruy-Bonfol opérée par les Chemins de Fer du Jura (CH) fait l'objet d'importants investissements dans le cadre d'un « Contrat d'Axe » financé par la Confédération. La République et Canton du Jura souhaite valoriser le prolongement de la ligne ferrée vers la France Voisine afin de réduire les flux de véhicules dans les communes frontalières de Beurnevésin, de Bonfol, de Vendlincourt et de Alle.

Madame Marie-Cécile LEY propose que le Pays du Sundgau soit « chef de file » pour porter le dossier Interreg VI Rhin-Supérieur au service de l'ensemble des collectivités concernées pour les trois phases du projet à savoir : *Région Grand Est, Collectivité Européenne d'Alsace, Saint Louis Agglomération, Communauté de Communes Sud Alsace Largue, Communauté de Communes Sundgau, Canton de Bâle Ville, Canton de Bâle Campagne, Canton de Soleure, République et Canton du Jura, ProgrammAggloBasel.*

Les trois phases du projet sont : les deux études exposées ci-dessus, les investissements liés à la potentielle mise en service du CHNS, l'expérimentation durant les deux premières années.

Madame Marie-Cécile LEY présente le budget prévisionnel pour la partie étude est le suivant :
(le financement des autres phases sera précisé suite à la réalisation des études)

Dépenses		Recettes	
Étude pré-opérationnelle CHNS	40 000 €	Interreg VI Rhin Supérieur	35 000 €
Étude prospective de rabattement vers les gares du territoire, de Bonfol (CH) et de la potentielle future ligne de CHNS	30 000 €	Pays du Sundgau (intégrant les participations des autres collectivités concernées)	35 000 €
TOTAL	70 000 €	TOTAL	70 000 €

Madame Marie-Cécile LEY précise que les dossiers Interreg sont peu utilisés sur le territoire et complexe à construire. Ils offrent une importante possibilité de financements des projets, permettent de financer des dépenses de fonctionnement et d'investissements. C'est aussi une démarche qui permet les partenariats avec des territoires voisins sans lesquels il serait difficile de trouver des solutions de mobilité adaptés.

Le PETR du Pays du Sundgau, en tant que chef de file, propose de monter le dossier avec tous les acteurs.

Monsieur Gilles FREMIOT indique que dans le cadre de discussions informelles avec des actifs résidents du Sundgau qui travaillent en Suisse, ces derniers se sont montrés peu intéressés par une ligne de bus qui terminerait sa course à la gare de Saint-Louis. Ils sont davantage intéressés par une liaison en car qui irait jusqu'à Hégenheim au niveau de la route frontalière, ce qui permettrait un accès plus direct à la ville de Bâle et à sa périphérie industrielle. Il évoque également le fait que certains actifs frontaliers terminent leurs trajets pendulaires à vélo, ce mode étant le plus fluide dans le cœur d'agglomération bâloise. Monsieur Gilles FREMIOT note qu'il serait intéressant que l'étude évalue la pertinence d'équiper le bus d'un porte vélo. Il propose aussi de ne pas fermer le cahier des charges de l'étude à la destination de la gare de Saint-Louis. Dans le cadre de ce travail, le bureau d'études pourrait évaluer la pertinence d'un autre point de chute au niveau d'Hégenheim, Allschwil et de la route frontalière.

Le Président salue et approuve cette proposition de Monsieur Gilles FREMIOT. Il confirme que le cahier des charges mentionnera bien la nécessité de proposer d'autres points de destinations dans le secteur d'Hésingue, Hégenheim et Allschwil. Il ajoute qu'il paraît essentiel que le bus desserve la zone industrielle et aérotechnique d'Hégenheim car ce sont près de 5 000 emplois qui s'inscrivent dans ce secteur partagé entre la zone douanière française et suisse.

Madame Marie-Cécile LEY ajoute que les travaux conduits par la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA) sont une opportunité pour fluidifier le trafic routier fortement saturé sur le secteur d'Hésingue et d'Hégenheim. Elle note l'importance à ce que le projet de Car à Haut Niveau de Service s'articule avec les réseaux de tram et de bus de la Métropole Trinationale de Bâle.

Le Président relève que les Car à Haut Niveau de Services fonctionnent bien lorsqu'ils ont des voies dédiées et qu'ils ne se retrouvent bloqués dans la circulation. C'est par exemple le cas du car à Haut Niveau de Service Wasselonne-Strasbourg.

Monsieur Gilles FREMIOT confirme la complexité du montage des dossiers Interreg. Il annonce que les services du PETR du Pays du Sundgau pourront solliciter les services de la Région Grand Est qui comptent des experts administratifs sur le programme Interreg. Il ajoute qu'à ce stade, il n'est pas convaincu de la pertinence d'une ligne de car interne selon un tracé circulaire qui ferait la jonction entre les vallées de l'Ill et de la Largue.

Madame Marie-Cécile LEY indique que la seconde étude porte sur une ligne interne. C'est une étude de prospective et à ce stade toutes les options de tracés et de matériels utilisés sont ouvertes. Le tracé circulaire n'est qu'une base de discussions et les travaux du bureau d'études permettront de définir quelles solutions de dessertes sont pertinentes. Les acteurs qui travaillent avec les jeunes pointent régulièrement les problématiques de mobilité. Ce fut le cas lors d'un petit déjeuner sur le covoiturage organisé le 5 juillet. A cette occasion, Madame LEY indique qu'elle a pu avoir un échange avec la directrice de la mission locale et qu'elle a mis en exergue les grandes difficultés pour les jeunes de se déplacer à l'intérieur du territoire et vers l'extérieur. C'est un problème dans la vie sociale des jeunes et dans leurs premières expériences professionnelles. Trouver un stage peut s'avérer complexe pour cette raison. C'est aussi dans cet esprit qu'il est proposé une ligne interne qui permette de connecter efficacement les communes du territoire et de relier les équipements structurants de mobilités qui permettent de relier le Sundgau aux agglomérations voisines.

Monsieur Joseph Maurice WISS demande si le tracé du Car à Haut Niveau de Service est prévu par la RD 419 ou par les villages de la vallée de l'Ill.

Le Président confirme que le tracé empruntera la Départementale 419 pour des raisons de temps de parcours. Si le car emprunte la vallée de l'Ill, le service n'est plus attractif pour se rendre dans l'agglomération bâloise car les temps de parcours seraient trop longs.

Madame Marie-Cécile LEY ajoute que l'objectif est de construire des parkings relais pour que les habitants de la vallée puissent rejoindre rapidement un arrêt de car.

Le Président précise qu'il est important de définir le bon nombre d'arrêts pour ne pas ralentir de manière trop importante le temps de parcours. Les aires de parkings devront être bien étudiées et permettre les bonnes fonctionnalités.

Après avoir délibéré, le Conseil Syndical décide à l'unanimité :

- **D'autoriser** le Pays du Sundgau à réaliser une étude pré-opérationnelle portant sur la réalisation d'une ligne de Car à Haut Niveau de Service entre la gare de Dannemarie et la gare multimodale de Saint-Louis,
- **d'autoriser** le Pays du Sundgau à réaliser une étude de prospective afin de proposer des solutions pour relier les vallées de l'Ill et de la Largue aux gares du territoire du Pays du Sundgau et de la Commune de Bonfol située en Suisse voisine, ainsi que vers les potentiels futurs arrêts de la ligne de Car à Haut Niveau de Service Sundgau / Métropole Trinationale de Bâle,
- **de valider** que le Pays du Sundgau soit chef de file pour porter le dossier Interreg Rhin Supérieur VI dans l'intérêt de l'ensemble des collectivités concernées à savoir la Région

Grand Est, la Collectivité Européenne d'Alsace, Saint Louis Agglomération, la Communauté de Communes Sud Alsace Largue, la Communauté de Communes Sundgau, le Canton de Bâle Ville, le Canton de Bâle Campagne, le Canton de Soleure, la République et Canton du Jura et le Programme « AggloBasel »,

- **d'approuver** qu'à ce titre le Pays du Sundgau sollicite la subvention Interreg VI Rhin-Supérieur pour permettre de financer les deux études exposées dans la présente délibération, ainsi que les phases d'investissement et d'expérimentation liées au développement de la ligne de Car à Haut Niveau de Service,
- **d'approuver** le plan de financement tel que détaillé ci-dessus pour la partie étude,
- **d'autoriser** le Président du Pays du Sundgau à solliciter les demandes de paiements auprès du programme Interreg Rhin Supérieur VI et des collectivités associées,
- **d'autoriser** le Président à signer tous actes d'engagement, conventions de partenariats et lancer toutes actions, communications ou promotions de cette opération,
- **de charger** le Président de procéder à toute initiative et d'accomplir toute formalité pour mener à bonne fin l'opération.

Point III. Choix du Bureau d'Études pour mettre en œuvre la démarche de développement des « Mobilités Bas Carbone »

Le Président présente la démarche engagée en collaboration avec la Communauté de Communes Sud Alsace Largue et la Communauté de Communes Sundgau, visant à développer les flottes de véhicules à faibles émissions carbone. Il invite Monsieur Denis NASS à présenter le sujet.

III.1. Analyse des offres

Monsieur Denis NASS rappelle que la démarche vise à évaluer les opportunités d'utilisation d'un mix énergétique permettant d'accélérer la décarbonation des flottes captives du territoire et d'accompagner les entreprises dans la recherche d'un modèle économique durable.

Il s'agit concrètement :

- **D'évaluer les ressources disponibles** : production énergétique,
- **d'inventorier** les flottes captives et les points d'avitaillement du territoire,
- **d'accompagner** les propriétaires de flottes captives au passage à des véhicules à faibles émissions carbone,
- **d'analyser les besoins et les localisations** préférentielles de stations multi énergies à mettre en place,
- **de proposer des solutions techniques et financières** pour le renouvellement des flottes et la mise en place des stations d'avitaillement.

Monsieur Denis NASS remercie la Région Grand Est pour le soutien financier qu'elle propose aux collectivités dans cette opération. Cette démarche doit permettre de coconstruire une feuille de route avec les intercommunalités pour mettre en œuvre un mix énergétique pertinent, adapté aux types de flottes de véhicules du territoire. L'étude tiendra également compte des évolutions technologiques permettant de produire des énergies.

Pour l'évaluation, cinq critères d'attributions ont été proposés et des sous-critères ont été également établis. Monsieur Denis NASS indique que cinq Bureaux d'études ont répondu au marché public "Flottes basses émissions" publié par le Pays du Sundgau avec un délai de réception des candidatures au 20 juin 2022 à 12h. Il présente les résultats de l'évaluation du marché.

**Procédure de Mise en concurrence relative à
l'étude territoriale de mise en place de flottes
basses émissions du Pays du Sundgau**

EVALUATION FINALE

Critères d'attribution		
1	Expériences réalisées sur des démarches similaires	10
2	Equipe mise à disposition	10
3	Clarté, méthodologie proposée	30
4	Compréhension des enjeux	30
5	Prix	20
Total		100

CANDIDAT	Critère 1	Critère 2	Critère 3	Critère 4	Critère 5	Total Note
1 ALKIO	10,00	8,00	30,00	30,00	16,15	94,15
2 EGIS CONSEIL	5,00	10,00	25,00	15,00	18,09	73,09
3 ENERKA & AKAJOLE	3,00	6,00	20,00	10,00	20,00	59,00
4 INTERFACE TRANSPORT	1,00	6,00	16,00	10,00	18,90	51,90
5 OPALE	1,00	4,00	6,00	0,00	18,70	29,70

Monsieur Denis NASS mentionne qu'il a été accordé une attention particulière à la méthodologie proposée pour la réalisation des enquêtes, pour l'organisation des ateliers et pour la construction des scénarios, des outils d'aide à la décision proposés, ainsi qu'à l'opérabilité de la démarche.

Les enjeux de transition énergétique, la crise énergétique et l'urgence climatique invitent à prioriser les propositions les plus opérationnelles pour passer à l'action rapidement. Il est attendu qu'à la fin de cette étude, des projets d'avitaillement et de reconversion de flottes puissent voir le jour.

L'évaluation finale indique que le bureau d'études ALKIO est le plus en mesure d'atteindre cet objectif.

Cependant, il est important d'évaluer le critère 5 (PRIX). Aucune des offres réceptionnées respecte le plafond maximum de dépenses éligibles qui sera attribué par la Région Grand Est, à savoir, **60.000 euros**. Dans le cas de choisir le bureau d'études ALKIO, les Collectivités et le PETR du Pays du Sundgau financeront la somme de **30.268 Euros**

III. 2. Augmentation du plafond des dépenses dédiées au projet de développement des flottes à basses émissions carbone

Monsieur Denis NASS rappelle que le Conseil Syndical a approuvé par délibération du 12 avril 2022, le fait que le Pays du Sundgau réponde à l'appel à projet mis au concours par la Région Grand Est visant à promouvoir le développement des mobilités bas carbone.

Le plafond des dépenses validé pour l'accompagnement du Pays du Sundgau par un bureau d'études était de 70 000 €.

Monsieur Denis NASS informe l'assemblée que le fait de proposer l'augmentation d'un plafond de budget qui a été validé n'est ni une pratique habituelle, ni une pratique souhaitable. Cependant, les qualités techniques du bureau d'études qui a remporté l'évaluation permettront de faire avancer la démarche jusqu'à un stade opérationnel là où les autres offres s'arrêtent à un stade de préconisations. Si le projet est abordé dans sa globalité, du démarrage de l'étude aux futures hypothèses d'implantations, le choix proposé permettrait plutôt de faire des économies. Pour les autres offres, il serait probablement nécessaire de mobiliser un autre bureau d'études pour aller jusqu'à une phase pré opérationnelle des implantations de stations multi énergies. Il ajoute que ce bureau d'étude a construit une offre prenant en compte les spécificités du territoire et que la prestation proposée correspond au marché qui avait été publié.

Le Président précise que sur un maximum de points établi à 100, le bureau d'étude Alkio a obtenu 90 points dans l'évaluation. Le bureau d'études qui arrive en seconde position de l'évaluation a 20 points de moins. La différence entre les deux premiers bureaux d'études est donc importante. Les critères d'évaluations respectent les éléments énoncés par la Région Grand Est.

Le Président indique que des discussions ont eu lieu en Bureau sur la solution à proposer au Conseil. Cette proposition a fait l'objet d'un consensus des membres du Bureau présents le 29 juin 2022. En fonction du choix des Délégués Syndicaux, soit il faudra augmenter le plafond des dépenses de la démarche de 10 000 €, c'est-à-dire passer de 70 000 € à 80 000 € de dépenses, soit il faudra relancer la consultation.

Monsieur Antoine WAECHTER indique que la législation permet d'avoir une négociation sur le prix avec les bureaux d'études.

Le Président répond que cette négociation a déjà eu lieu, que le bureau a déjà baissé son prix de base de manière significative et qu'il ne pourra pas descendre au-delà de 78 000 €.

Monsieur Antoine WAECHTER remarque que la phase de négociation crédibilise le prix.

Monsieur Denis NASS note que le Pays du Sundgau risque de perdre le prestataire s'il cherche à baisser encore davantage le prix.

Le Président précise que la Région Grand Est octroie au Pays du Sundgau une subvention de 48 000 € pour réaliser cette étude. Le montant de la subvention n'évoluera pas même si le coût du bureau d'études augmente. L'incidence pour les comptes du Pays du Sundgau est d'un peu moins de 10 000 € sur l'ensemble de la démarche.

Monsieur Pierre SCHMITT demande si le Bureau est d'accord avec cette augmentation de tarif et si c'est le cas est-ce que les Communautés de Communes sont d'accord pour augmenter leurs participations.

Le Président mentionne le fait que cette démarche doit permettre de relever des enjeux stratégiques pour le Sundgau. La question de la décarbonation des mobilités et les capacités de création de valeurs par l'énergie sont des sujets essentiels pour l'avenir du territoire. Il confirme que le Bureau est d'accord avec cette proposition, que cette dernière est d'ailleurs une proposition du Bureau. Ce sujet a fait l'objet d'une discussion approfondie et la proposition faite aujourd'hui est réalisée en connaissance de cause. Concernant le financement du delta de 10 000 €, l'objectif est de lisser les dépenses sur deux exercices budgétaires. Il est clair que ce choix appellera à de potentiels arbitrages dans le cadre de l'élaboration des prochains budgets.

M. Claude GENTZBITTEL quitte la séance à 19H16.

Madame Marie-Cécile LEY souligne le grand respect du Bureau sur le plafond des dépenses fixées par la dernière délibération. Ce fut un débat intéressant et une vraie leçon de vie politique quant à la manière de gérer un projet. Le bureau d'études accompagnera les collectivités du territoire au-delà des simples fiches actions et donnera les clefs de mise en œuvre de stations multi énergies pour les Autorités Organisatrices des Mobilités. C'est une étude qui débouchera sur des solutions utilisables.

Compte tenu de l'analyse des offres réceptionnées, le Président propose d'augmenter le plafond des dépenses à **80 000 €**.

Le budget prévisionnel proposé est le suivant :

Dépenses	Recettes
Financement de l'étude « Flottes basses émissions » : 80 000 €	Appel à projet Région Grand Est : 48 000 €
	Pays du Sundgau (participation CC Sud Alsace Largue et Sundgau) : 32 000 €
80 000 €	80 000 €

Après avoir délibéré, le Conseil Syndical décide à l'unanimité :

- **D'autoriser** le Pays du Sundgau à augmenter le plafond des dépenses de 10 000 € dans le cadre de la démarche de développement des flottes à faibles émissions carbone,
- **de porter** le montant maximal de la dépense à 80 000 €,
- **d'approuver** le plan de financement tel que défini ci-dessus,
- **d'autoriser** le Président à signer tous actes d'engagement et lancer toutes actions, communications ou promotions de cette opération,
- **de charger** le Président de procéder à toute initiative et d'accomplir toute formalité pour mener à bonne fin l'opération.

Point IV. Développement du Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique (SARE)

Monsieur Denis NASS rappelle l'objet du service d'accompagnement à la rénovation énergétique (SARE).

Un guichet unique pour la rénovation énergétique dans le territoire.

- ✓ *Des conseils neutres et objectifs.*

Objectif de rénovation énergétique du Pays

- Réduire la précarité énergétique et préserver le pouvoir d'achat des Sundgauvien.
- Lutter contre les émissions de gaz à effet de serre.

Monsieur Denis NASS présente le travail déjà réalisé par le conseiller SARE.

Constats après 1 an et demi du SARE :

- Un nombre de conseils personnalisés important : 230
- Un nombre d'accompagnement de projet dans la norme, mais jugé insuffisant : 15
- Un manque de temps pour effectuer de nouvelles actions de communications et des accompagnements

Dans un contexte d'augmentation de la précarité énergétique lié aux événements géopolitiques et de nécessité de lutter efficacement contre le changement climatique, Monsieur Denis NASS propose de développer le service SARE.

Pour développer le service, Monsieur Denis NASS propose :

- d'améliorer la communication du SARE avec plus de moyens et d'outils.
- de proposer un lien direct entre conseils personnalisés et accompagnement.

Monsieur Denis NASS propose de développer le SARE avec les ressources suivantes :

- **Un nouveau poste pour 2023**
- Actuellement, un conseiller SARE pour 72 000 Habitants

Monsieur Denis NASS expose les objectifs de ce nouveau poste :

- Un ETP divisé en 50/50
- 50% en communication pour être forces de propositions, d'animations et d'actions de sensibilisation (Défi Déclics, Salons Habitat, Animation collègue, Fresque de la rénovation...) afin de favoriser la rénovation des particuliers
- 50% en accompagnement des particuliers (visite de logements, simulation énergétique, analyse de devis, établissement de plan de financement...)

Monsieur Denis NASS détail les propositions d'actions permettant de financer un nouveau poste

- Proposition basée sur l'axe « communication »
- Création d'une mallette pédagogique
- Mallette démontable et transportable (utile dans l'accompagnement des habitants, salon habitat, fresque de la rénovation...)
- Mallette créée autour d'un axe artistique et culturel, fabriqué grâce à de l'économie circulaire

Projet de création de mallette pédagogique éligible pour un financement LEADER :

50% Communication SARE	50% Accompagnement des particuliers
Thermographie de façades	Réalisation des A4 (accompagnements)
Balades thermique	
Défi Déclics	
Salon Habitat	
Animations Collèges	
Fresque de la rénovation	
Animation avec la mallette pédagogique	



Financement LEADER sur l'axe communication

	Dépenses	Recettes projet LEADER	Recettes liées aux actes SARE	Total recettes
2021 (1ETP)	36 600 €	0 €	24 173,00 €	24 173,00 €
2022 (1ETP)	38 300 €	0 €	26 833,00 €	26 833,00 €
2023 (2ETP)	73 677 €	13 398 €	35 520,00 €	48 918,00 €
2021-2023	148 577 €	13 398 €	86 526,00 €	99 924,00 €

Augmentation progressive des recettes grâce à :

- Augmentation du nombre d'accompagnements.
- Augmentation de la valeur de certains actes.
- Mise en place d'une forfaitisation complémentaire.

Compte rendu financier du Pays du Sundgau (2021-2023)
TOTAL dépenses programme SARE: 148 577€
TOTAL recettes programmes SARE : 99 924€
TOTAL reste à charge territoire (avec 2 conseillers): 48 653€
TOTAL reste à charge territoire (avec 1 conseiller lors de la candidature au SARE): 47 198€

Monsieur Denis NASS partage les points positifs d'un deuxième conseiller avec l'assemblée :

- Plus d'actions de sensibilisations et d'animations

- Réduire la précarité énergétique et préserver le pouvoir d'achat
- Massifier la transformation effective des conseils personnalisés en travaux de rénovation
- Lutter contre les émissions de gaz à effet de serre dans les logements

Monsieur Denis NASS précise qu'en recrutant un deuxième ETP, le reste à charge pour le territoire n'augmenterait « que » de 1455€ par rapport à la convention établie en 2020 lors de la candidature au programme SARE, grâce à une participation éventuelle de LEADER pour le projet et à une augmentation des objectifs et de la valeur de certains actes. Il indique qu'actuellement, un seul conseiller pour un territoire de 72 000 habitants est insuffisant pour couvrir les demandes. Par ce montage proposé, le Pays du Sundgau améliore la réactivité du service aux populations pour une augmentation du coût du service qui est très limité.

Monsieur Denis NASS salue l'investissement de Monsieur Florian JUD, conseiller SARE du Pays du Sundgau, pour son investissement et pour la qualité de son travail.

Le Président demande à Gérard LANDEMAINE, le Président du GAL Sundgau-3F, si ce projet est bien éligible dans le cadre du programme européen LEADER.

Monsieur Gérard LANDEMAINE confirme que le projet s'inscrit bien dans les priorités du programme LEADER.

Après avoir délibéré, le Conseil Syndical décide à l'unanimité :

- **D'approuver** que le Pays du Sundgau propose une mallette pédagogique de sensibilisation à l'ensemble des habitants du territoire et développe ses actions de sensibilisation,
- **d'approuver** que le Pays du Sundgau crée un deuxième poste de conseiller SARE en 2023,
- **d'autoriser** le Président à solliciter une demande de subvention auprès du programme européen LEADER pour financer l'axe « communication » (mallette pédagogique et ETP correspondant)
- **d'autoriser** le Président à signer tous actes d'engagement et lancer toutes actions, communications ou promotions de cette opération,
- **de charger** le Président de procéder à toute initiative et d'accomplir toute formalité pour mener à bonne fin l'opération.

Point V. Programme Européen LEADER

Le Président souligne que le programme LEADER est une vraie réussite sur le territoire. Il salue le travail la coordinatrice du programme, Madame Laetitia PAJOT et des ses collaborateurs, qui a permis d'atteindre les objectifs d'engagements et de paiements des dossiers et d'utiliser l'enveloppe LEADER. Il rappelle que le Pays du Sundgau, la structure juridique porteuse du GAL SUNDGAU 3-F, est en pleine période d'élaboration de candidature pour la prochaine programmation LEADER 2023-2027. Il y a une vraie opportunité pour les acteurs privés et publics du territoire à ce que le GAL Sundgau 3-F soit une nouvelle fois retenu pour cette programmation. Le programme LEADER est un outil efficace et concret de l'Union Européenne pour les territoires ruraux.

Le Président informe les Délégués présents que dans le cadre de cette candidature, les différentes collectivités concernées et la gouvernance du GAL ont fait le choix de redéposer une candidature commune entre Saint-Louis Agglomération et le Pays du Sundgau. Un cycle d'ateliers est en cours pour coconstruire la candidature, quatre ateliers sur des thèmes précis et qui associent les acteurs concernés.

Le Président ajoute qu'il s'agit d'un temps intéressant qui permet aux élus et aux acteurs socioprofessionnels de se rencontrer et d'échanger sur les enjeux portant sur des thèmes concrets tel que les déplacements, l'agriculture et l'alimentation, les transitions énergétiques et les services aux habitants.

Le Président salue l'engagement de Monsieur Gérard LANDEMAINE, le Président du GAL Sundgau 3-F et lui passe la parole.

V.1. Atteinte des objectifs d'engagements et de paiements des dossiers

Monsieur Gérard LANDEMAINE rappelle que le programme LEADER s'inscrit dans la Politique Agricole Commune de l'Union Européenne. Il ajoute que le calendrier de la mise en œuvre de la prochaine programmation a pris du retard. Elle débutera en 2023 et devrait s'achever en 2027.

Ce retard dans le lancement de la future programmation et la bonne utilisation des fonds par le GAL Sundgau 3-F ont conduit à un abondement de 600 000 € de l'enveloppe LEADER portée par le GAL.

Monsieur Gérard LANDEMAINE présente l'avancée du programme :

- Projets programmés : 53 projets (dont 7 dossiers animation du GAL), soit **1 404 016,02 €**
- Projets engagés : 50 projets (dont 6 dossiers animation du GAL), soit **1 302 441,02 €**
- Projets payés : 34 projets (dont 5 dossiers animation du GAL), soit **1 008 318,31 €**

Monsieur Gérard LANDEMAINE informe les Délégués qu'il reste encore environ 350 000 € de fonds disponibles pour financer des projets dans le cadre de cette programmation. A ce jour, les projets financés s'inscrivent pour les deux tiers sur le périmètre des deux Communautés de Communes du territoire du Sundgau et pour un tiers sur le périmètre de Saint-Louis Agglomération.

Dans le cadre de l'abondement de 600 000 €, la Région Grand Est qui est autorité de gestion du programme, a demandé aux différents GAL d'atteindre des objectifs annuels en termes d'engagement et de paiements des dossiers afin de s'assurer que l'enveloppe soit bien utilisée pour la fin du programme.

Il est précisé que des dossiers pourront être programmés jusqu'au 31 décembre 2023. Ces dossiers pourront être instruits jusqu'à la fin de l'année 2024 et payés jusqu'à la fin de l'année 2025.

- Montant des engagements à atteindre pour le **30/06/2022** :

1 283 429 €

- Objectif 2022 atteint et dépassé de **19 392,46 €**
- Contribution à l'atteinte de l'objectif pour le 30/06/2023 (**1 746 363 €**)

- Montant des paiements à atteindre pour le **30/06/2022** :

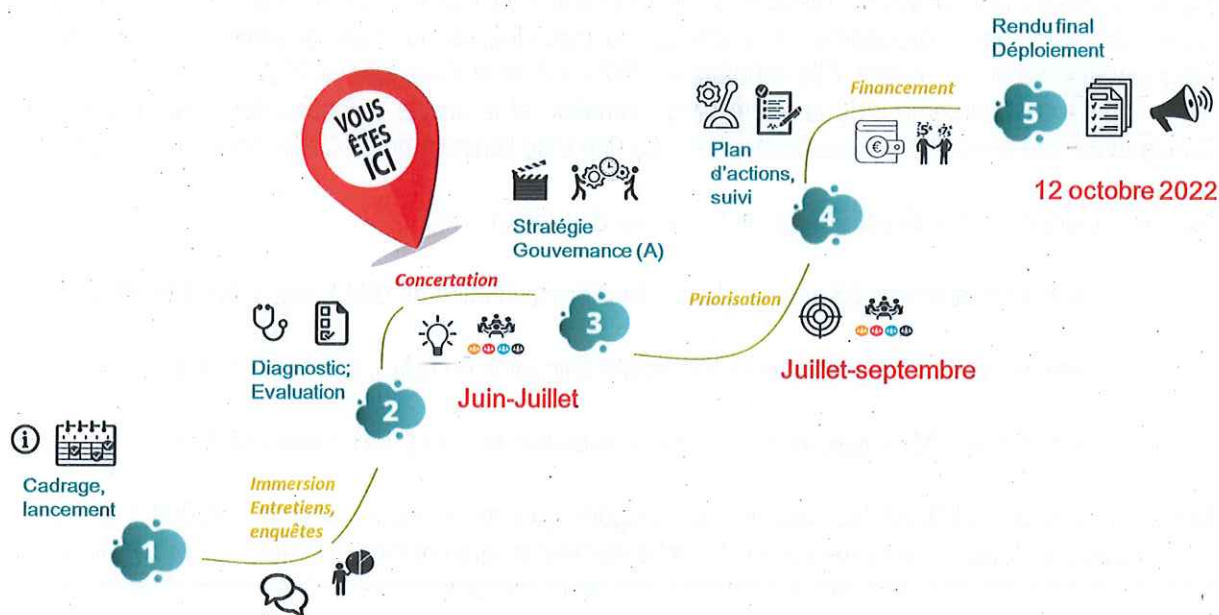
891 050 €

- Objectif 2022 atteint et dépassé de **117 268,31 €**
- Contribution à l'atteinte de l'objectif pour le 30/06/2023 (**1 135 870 €**)

V.2. Point d'étape sur le processus de candidature du GAL Sundgau-3F à la programmation 2023-2027

Monsieur Gérard LANDEMAINE indique que le GAL SUNDGAU 3-F est pleine élaboration de la nouvelle candidature. Il rappelle aux Délégués qu'il s'agit de la 5^{ème} fois consécutive que le territoire du Sundgau dépose une candidature au programme européen LEADER. Il s'agit d'être innovant car tous les candidats ne sont pas retenus par le jury de sélection. Le diagnostic est d'ores et déjà réalisé et une série de quatre ateliers permet de prendre en compte les priorités des acteurs socioprofessionnels et des représentants des collectivités. C'est une intense séquence de concertation qui demande un gros travail pour repérer et mobiliser des forces vives. Les ateliers permettent à la structure de faire remonter des axes d'interventions prioritaires et ainsi de charpenter une candidature qui reflète les besoins des acteurs.

Monsieur Gérard LANDEMAINE présente la chronologie d'élaboration de la candidature.



Monsieur Gérard LANDEMAINE indique que les trois ateliers qui se sont déroulés ont été productifs et ont permis de cibler des priorités.

4 ateliers de concertation en juin et juillet :

- ▶ Être un territoire « interconnecté », s'inscrivant dans les « flux » (mobilité, digital/numérique)
 - ☑ Jeudi 2 juin à 18h00 à Hirsingue
- ▶ Être un « territoire actif », créateur de richesses (économie locale, création d'activités)
 - ☑ Jeudi 16 juin à 18h15 à Ferrette
- ▶ Être un territoire « attractif », de qualité (services et équipements, culture, tourisme, environnement)
 - ☑ Mardi 28 juin à 18h00 à Saint-Louis
- ▶ Être un territoire « résilient » et solidaire face aux crises (vivre ensemble, santé)
 - ☑ **Mardi 12 juillet à 18h00 à Saint-Louis**

Les éléments recueillis dans ces ateliers permettront de rédiger la stratégie et les fiches actions. C'est un point intéressant de LEADER, connecter une stratégie territoriale à des moyens financiers afin de soutenir

des porteurs de projets. Il ajoute que plusieurs corps de métiers ont énoncés des problématiques communes. C'est notamment le cas des agriculteurs et des artisans qui soulignent de forts enjeux sur la question de l'attractivité des métiers qu'ils représentent et des besoins de main d'œuvre.

La question du lien entre les acteurs de filières ressort également comme une priorité. La mise en réseaux des acteurs et des initiatives est une demande importante évoquée par les entrepreneurs et les représentants d'associations.

Points VI. Projet Alimentaire Territorial

VI.1. Proposition de dépôt d'un dossier à l'appel à projet régional 2022 du « Programme National de l'Alimentation » mis au concours par la DRAAF

Monsieur Denis NASS indique que par ce projet, le Pays du Sundgau, en collaboration avec le Pays Thur Doller, propose de sensibiliser les générations futures.

Conformément à la décision du Bureau du 18 mai 2022, une candidature commune entre le PAT Thur Doller, le collège Nathan Katz de Burnhaupt-le-Haut et le PAT Sundgau a été déposé le 1^{er} juin 2022 auprès de la DRAAF Grand Est.

Le projet s'appelle « *Bouge ton assiette au collège Nathan Katz !* ». Il s'agit d'un programme d'éducation et de sensibilisation des collégiens à l'alimentation locale et durable et aux enjeux environnementaux.

L'objectif est de prolonger des apprentissages à travers **différentes animations** tout au long de l'année scolaire 2022-2023 : visite pédagogique de ferme, repas 100% bio et local, collecte solidaire de denrées alimentaires, soirée projection-débat, pièce de théâtre sur l'alimentation, etc.

Le projet d'expérimentation est engagé avec le collège Nathan KATZ de Burnhaupt le Haut qui est le collège d'affectation pour 13 Communes du nord du Sundgau. Cet établissement dispose d'une équipe de cuisiniers volontaires pour engager cette démarche. Il s'agit d'engager un effet démultiplicateur sur le territoire en distribuant un guide d'animations clé en main aux établissements scolaires des territoires Thur Doller et Sundgau.

Le budget prévisionnel est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Nature des dépenses	Montant	Nature des recettes	Montant
Repas 100% local, bio et de saison	3 600 €	Contribution PETR Pays Thur Doller	1 143,56 €
Participation au Festival Alimen'terre	10 €	Contribution PETR Sundgau	1 143,56 €
Location d'un autocar scolaire pour visite d'un centre de compostage	310 €	Contribution collège Nathan Katz	1 143,56 €
Location d'un vélo-mixeur	100 €	Subvention AAP 2022 du PNA	8 004,92 €
Visite de ferme pédagogique	1 960 €		
Location d'un autocar scolaire pour visite de ferme	930 €		
Rencontre avec sportif professionnel	350 €		
Atelier apiculture	100 €		
Sensibilisation au gaspillage alimentaire	500 €		
Distribution de livres de recettes	500 €		
Cours de théâtre et montage d'une pièce	2 000 €		
Conception et impression d'un guide clé en main	885,60 €		
Frais de déplacement	190 €		
TOTAL	11 435,60 € TTC		11 435,60 € TTC

Après avoir délibéré, le Conseil Syndical décide à l'unanimité :

- **D'approuver** que le Pays du Sundgau porte un projet commun avec le Pays Thur Doller et le collège Nathan Katz, consistant à éduquer et sensibiliser les collégiens à l'alimentation locale et durable,
- **d'approuver** que le Pays du Sundgau contribue financièrement à cette opération à hauteur de **1 143,56 €**,
- **d'autoriser** le Président à solliciter une demande de subvention de **8 004,92 €** auprès de la DRAAF Grand Est dans le cadre de l'appel à projets régional 2022 du Programme National de l'Alimentation,
- **d'approuver** le plan de financement de l'opération tel que détaillé ci-dessus,
- **d'autoriser** le Président à signer tous actes d'engagement et lancer toutes actions, communications ou promotions de cette opération,
- **de charger** le Président de procéder à toute initiative et d'accomplir toute formalité pour mener à bonne fin l'opération.

VI.2. Proposition de dépôt d'un projet dans le cadre du Fonds de Dotation Biocoop visant à lutter contre la précarité alimentaire

Monsieur Denis NASS indique que l'adaptation de la feuille de route du PAT à deux priorités : le soutien aux circuits alimentaires de proximité et l'accès de tous à une alimentation locale, durable et de qualité.

Afin de répondre à ces nouveaux objectifs, il est proposé d'organiser un Défi Foyer à Alimentation Positive (FAAP). Il s'agit d'accompagner une 20aine de foyers volontaires pour démontrer de façon conviviale qu'il est possible d'augmenter sa consommation de produits bio et locaux sans augmenter son budget.

Le calendrier prévisionnel est le suivant :

- Juin-juillet 2022 : Identification des structures d'animation (ferme pédagogique, Maison de la Nature, associations...)
- Septembre 2022 : Identification des structures relais (CCAS, associations d'insertion ou socio-culturelles...) qui sont directement en contact avec les foyers et permettent de les recruter
- Fin 2022 : Sélection d'une vingtaine de foyers volontaires pour participer au Défi FAAP, répartis ensuite en deux équipes
- Janvier à juin 2023 : Animation et suivi du Défi FAAP, rythmé par différents temps forts (visite pédagogique de ferme, cours de cuisine, atelier nutrition, conseils pour lutter contre le gaspillage alimentaire, etc.)

Formation et accompagnement du défi : **Bio en Grand Est** → Convention tripartite à signer entre la Fédération Nationale de l'Agriculture Biologique (FNAB), Bio en Grand Est et le PETR Pays du Sundgau.

Financement du projet : candidature à l'appel à projets 2022 du **Fonds de dotation Biocoop** → Aide maximum de 5 000 euros par projet.

Après avoir délibéré, le Conseil Syndical décide à l'unanimité :

- **D'approuver** que le Pays du Sundgau propose un Défi Foyer à Alimentation Positive aux habitants du territoire,
- **d'approuver** que le Pays du Sundgau conventionne avec la Fédération Nationale de l'Agriculture Biologique et Bio en Grand Est pour la mise en place de ce Défi FAAP,
- **d'autoriser** le Président à solliciter une demande de subvention auprès du Fonds de dotation Biocoop,
- **d'autoriser** le Président à signer tous actes d'engagement et lancer toutes actions, communications ou promotions de cette opération,
- **de charger** le Président de procéder à toute initiative et d'accomplir toute formalité pour mener à bonne fin l'opération.

VI.3. Point sur l'avancée générale du Projet Alimentaire Territorial

Madame Fabienne BAMOND présente la feuille de route pour l'année 2022 :

- **Réalisation d'un diagnostic agricole et alimentaire du territoire préalable à l'élaboration d'un plan d'actions :**
 - Etude des filières agricoles et alimentaires à l'échelle du Sud Alsace (mai à décembre 2022) pour analyser l'offre agricole et les filières, établir des scénarii prospectifs et évaluer les capacités du Sud Alsace à satisfaire ses besoins locaux.
 - Enquête qualitative à l'échelle du Sundgau pour approfondir la connaissance du système agri-alimentaire, comprendre les modèles technico-économiques et identifier les initiatives existantes.
- **Expérimentation d'actions et recherche de financements :**
 - Recensement des acteurs clés.
 - Actions de sensibilisation du grand public et des jeunes, communication.
 - Veille financière et réponse à deux appels à projets.
- **Intermédiation entre acteurs pour constituer une gouvernance et favoriser les coopérations :**
 - Mise en relation, création de partenariat,
 - Coopération entre PAT d'Alsace, Nord Franche-Comté et Région Grand Est

- Rencontre locale sur le thème de l'accessibilité et de la précarité alimentaire :
Le Samedi 09 juillet de 9h30 à 12h30 à la Halle au Blé d'Altkirch

Madame Fabienne BAMOND précise qu'il s'agit d'ateliers pour croiser des regards d'acteurs sur les thèmes de santé-alimentation, de l'aide alimentaire, des circuits courts et de l'accessibilité géographique à l'alimentation.

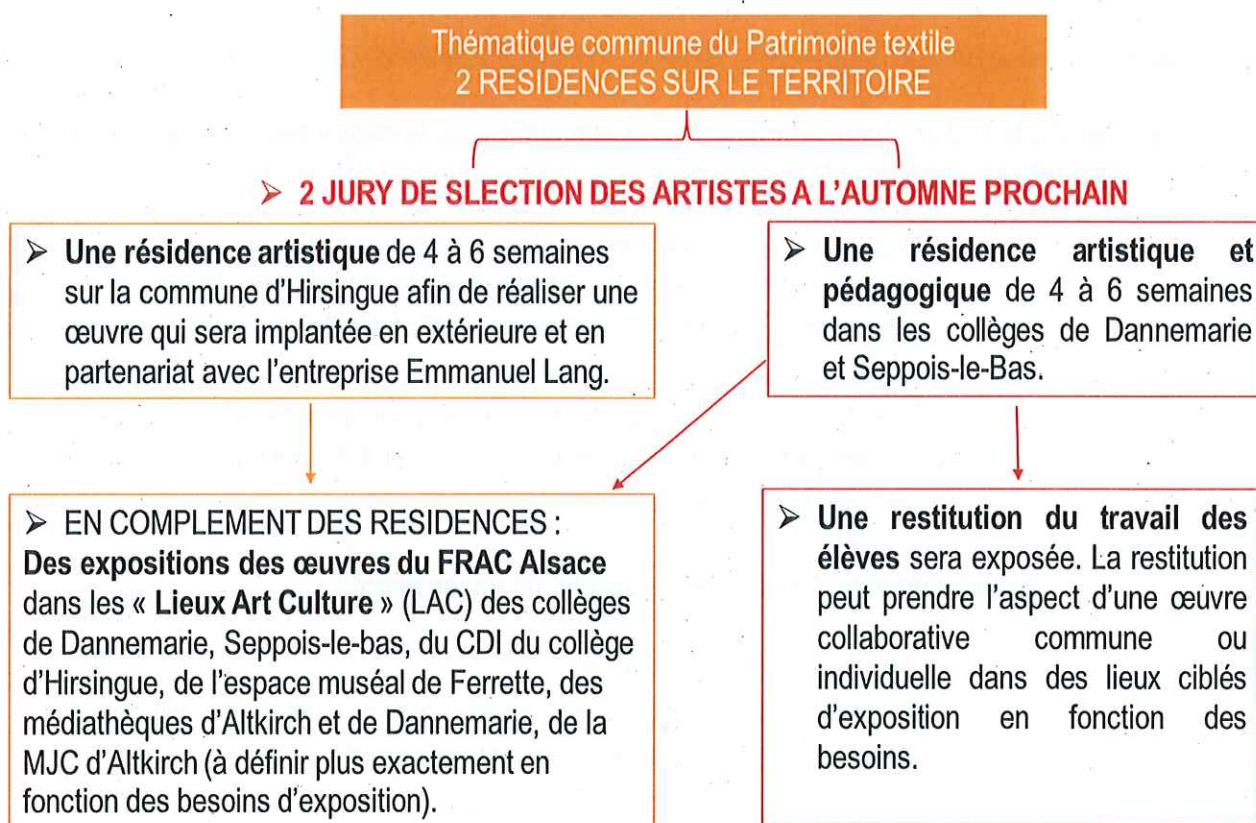
Madame Fabienne BAMOND ajoute que des actions de soutiens aux acteurs des filières courtes sont engagées et qu'à ce sujet, un podcast est réalisé avec Radioquetsch.

Points VII. Mise en œuvre des projets d'art visuel et d'art vivant dans le cadre des « Contrats de Rebond de la Collectivité Européenne d'Alsace »

VII.1. Résidence artistique arts visuel STUWA

Madame Fabienne BAMOND présente les avancées portant sur la mise en œuvre du projet d'art visuel réalisé dans le cadre des « contrats de rebond de la Collectivité Européenne d'Alsace ».

Elle rappelle que ce projet s'inscrit dans le renouvellement de STUWA.



Madame Fabienne BAMOND précise qu'un jury de sélection sera constitué à l'automne. Concernant la sélection de l'œuvre réalisée sur la thématique textile en partenariat avec l'entreprise Emmanuel LANG, elle propose la composition de jury suivante :

- Un représentant de l'entreprise Emmanuel LANG,
- Un représentant du collège de Hirsingue,
- Un représentant de la Commune d'Hirsingue,
- Un représentant de la Collectivité Européenne d'Alsace,
- Un représentant du Fonds Régional d'Art Contemporain,
- Un représentant du Centre Rhénan d'Art Contemporain,
- La Vice-présidente en charge de la culture de la Communautés de Communes Sundgau,
- Un représentant du PETR du Pays du Sundgau.

Concernant la sélection portant sur la résidence artistique dans les collèges de Dannemarie et de Seppois le Bas, Madame Fabienne BAMOND propose d'associer les membres suivants dans le jury de sélection :

- Un professeur pour chaque collège concerné,
- Un représentant de l'Éducation Nationale,
- Un représentant de la Collectivité Européenne d'Alsace,
- Un représentant du Fonds Régional d'Art Contemporain,
- Un représentant du Centre Rhénan d'Art Contemporain,
- Le Vice-président en charge de la culture de la Communautés de Communes Sud Alsace Largue,
- Un représentant du PETR du Pays du Sundgau.

VII.2. Spectacle et ateliers d'écriture et de danse avec la Compagnie Act2

Madame Fabienne BAMOND présente les actions prévisionnelles prévues dès l'automne 2022.

Action 1 : Tournée du spectacle solo Le Mensonge de la Cie Act2 en direction des scolaires (maternelles et primaire) et du grand public du 9 au 13 janvier 2023.

- Confirmation de 227 élèves de la petite section au CM2 des écoles de Hecken et de Bernwiller-Ammertwiller.

Action 2 : Ateliers d'écriture et de danse avec une restitution finale. Projet mené par la Cie Act2 avec 18h d'ateliers par classe.

- Confirmation de 3 classes de 6^e de Seppois-le-Bas entre octobre 2022 et mars 2023.

Action 3 : Ateliers de médiation culturelle ; rencontres avec les artistes avant ou après spectacles (à définir avec la Cie).

Le Président remercie Madame Fabienne BAMOND et précise que par les « Contrats de Rebonds », la Collectivité Européenne d'Alsace souhaite injecter rapidement des moyens pour relancer les arts et la culture après la crise sanitaire qui a particulièrement perturbé ces activités durant deux ans.

Il ajoute que les deux Communautés de Communes et le PETR ont su solliciter ces fonds dans l'intérêt du territoire. Ces fonds mis au concours par la Collectivité Européenne ne seront pas forcément renouvelables.

Le Président informe l'assemblée que Madame Amandine BLOT, qui est l'agent en charge de la mise en œuvre des projets culturels et artistiques au Pays du Sundgau, quittera ses fonctions à la fin du mois de

juillet. Il lui souhaite bonne chance pour relever le challenge qui l'attend dans sa nouvelle vie professionnelle à Mulhouse où elle sera responsable de l'encadrement d'une équipe.

VIII. Approbation du Bilan d'Activité du Pays du Sundgau

Le Bilan Annuel d'Activités 2021 du Pays du Sundgau retrace les actions menées et le fonctionnement de la structure durant l'année (*Modèle conforme à la demande de la Région Grand Est*).

Le Bilan Annuel d'Activités 2021 du PETR du Pays du Sundgau a été transmis par mail aux membres du Conseil Syndical en date du 29 juin 2022.

Le Président demande aux Délégués s'il y a des questions au sujet du bilan d'activité de la structure. Personne ne demande la parole.

Après avoir délibéré, le Conseil Syndical décide à l'unanimité :

- ***d'approuver*** le Bilan d'Activités 2021 du PETR du Pays du Sundgau

Points IX. Approbation de l'évolution du tableau des effectifs

Le Président propose à Monsieur David RIGOULOT d'exposer les évolutions liées au tableau des effectifs.

Monsieur David RIGOULOT remercie le Président et indique que l'évolution du tableau des effectifs s'inscrit dans la suite du départ de Madame Amandine BLOT au poste de chargée de mission innovation et marketing territorial. Dans le cadre de son remplacement, il s'agit d'ouvrir un poste et de permettre à des candidats au grade d'attaché et de rédacteur de pouvoir candidater.

EMPLOIS	GRADE	CATÉGORIE	CONTRAT	TEMPS DE TRAVAIL	EFFECTIFS BUDG. POURVUS	EFFECTIFS BUDG. À POURVOIR
Filière administrative						
Directeur de la structure	Attaché principal	A	CDI	TC	1	
Chargé des finances	Adjoint adm. ppal 1ère classe	C	Titulaire	TC	1	
Responsable du pôle LEADER financements européens et coordinatrice du programme LEADER	Attaché	A	CDD 3 ans	TC	1	
Chargé de mission appui à l'évaluation du programme LEADER et à l'élaboration du prochain programme	Rédacteur	B	VTA CDD 1 an	TC	0	1
Responsable de mission innovation et marketing territorial	Attaché	A	CDD 3 ans	TC	1	
Chargé de Mission Culture	Attaché ou Rédacteur	A ou B	CDD 3 ans	TC	A pourvoir	
Responsable de mission mobilités durables	Attaché	A	CDD 3 ans	TC	1	
Conseiller Service d'accompagnement à la Rénovation Énergétique	Attaché	A	CDD 3 ans	TC	1	
Coordinatrice du Projet Alimentaire Territorial	Attaché	A	CDD 3 ans	TC	1	
Instructeur autorisation du droit des sols	Rédacteur	B	CDD 3 ans	TC	0	1
Instructeur autorisation du droit des sols	Rédacteur	B	CDD 3 ans	TC	2	
Instructeur autorisation du droit des sols	Rédacteur	B	CDD 1 an	TC	1	
Secrétaire	Adjoint adm. ppal 2ème classe	C	Titulaire Détachement 1 an	TC	1	
Poste mis en disponibilité	Rédacteur	B	Titulaire			
Filière technique						
Responsable pôle environnement et coordinatrice plan de paysage	Ingénieur	A	CDD 2 ans	TC	1	
Responsable du service autorisation du droits des sols et chargé de mission urbanisme durable	Ingénieur Principal	A	Titulaire	TC	1	

Après avoir délibéré, le Conseil Syndical décide à l'unanimité :

- **D'approuver** l'ouverture du poste de chargé de mission culture à temps complet et pour un CDD de 3 ans au grade d'attaché ou de rédacteur en fonction de la candidate ou du candidat retenu,
- **de valider** l'évolution du tableau des effectifs tel que rédigé dans la présente délibération.

Points X. Divers

X.I. Adhésion du Pays du Sundgau à l'Agence d'Urbanisme de la Région Mulhousienne

Le Président indique que le Pays du Sundgau engagera le bilan du SCoT à compter du début de l'année 2023. Ce bilan s'inscrit dans le cadre d'une obligation réglementaire défini par le code de l'urbanisme. Ce dernier précise en effet que le bilan du SCoT doit être réalisé 6 ans après son approbation.

Le SCoT du Sundgau ayant été approuvé par le Conseil en date du 10 juillet 2017, le bilan doit être conduit l'année prochaine. Dans le contexte de la territorialisation de la loi « Climat et Résilience » et des objectifs fixés de réduction de l'artificialisation, le SCoT devra être révisé pour se mettre en compatibilité avec le SRADDET qui est en cours de révision.

Dans le cadre de ces perspectives, il est proposé que le Pays du Sundgau adhère à l'Agence d'Urbanisme de la Région Mulhousienne pour bénéficier de l'expertise de la structure sur les sujets liés à l'aménagement du territoire et à la diffusion de données.

L'adhésion coûte **2000 Euros** par an. Une somme qu'il est proposé de financer par les participations des Communautés de Communes au Pays du Sundgau.

Monsieur Antoine WAECHTER demande s'il n'y a pas redondance avec les décisions des deux Communautés de Communes, qui ont-elles aussi décidées d'adhérer à l'Agence d'Urbanisme de la Région Mulhousienne.

Le Président indique que chaque collectivité adhère en fonction de besoins spécifiques et de ses compétences. Si le Pays du Sundgau fait le choix d'adhérer à l'agence, c'est précisément lié à la révision du SCoT qui interviendra l'année prochaine.

Monsieur Antoine WAECHTER demande quel est le statut de l'agence d'urbanisme et si cette dernière à la possibilité de se positionner pour répondre à des marchés.

Le Président indique que l'agence a un statut associatif. Elle fait partie du réseau national des Agences d'Urbanisme dont le Président est Monsieur Jean ROTTNER.

Monsieur Antoine WAECHTER demande quel est le modèle économique de l'agence et d'où elle tire ses principaux revenus.

Le Président mentionne que les adhésions constituent une partie des revenus de la structure mais qu'il ne connaît pas précisément les sources de revenus de l'agence et propose à David RIGOULOT d'apporter un complément.

Monsieur David RIGOULOT remercie le Président et indique que les études portés par l'agence constituent à priori ses principales sources de financement. Il ajoute que l'agence réalise des études de grandes ampleurs tel que des PLU(i), des plans de déplacements et de plans locaux de l'habitat.

Monsieur Gilles FREMIOT confirme que les études réalisées par l'agence constituent à priori ses principales sources de financement.

Le Président relève que la ville d'Altkirch a fait réaliser une étude sur la démographie scolaire pour anticiper le dimensionnement des établissements et que les conclusions ont permis aux élus de la ville de prévoir les tendances à venir.

Madame Marie-Cécile LEY observe dans le cadre du SCoT, l'accessibilité à des données statistiques sera essentielle et que cette adhésion permet d'avoir un accès préférentiel.

Le Président ajoute que l'adhésion ne permet pas de faire réaliser par l'agence une étude spécifique. Dans ce cas, il est bien sur nécessaire de payer une prestation supplémentaire.

Monsieur Pierre SCHMITT observe que le système peut être comparé à l'ADAUHR, où les Communes qui le souhaitent payent une adhésion mais que les prestations particulières nécessitent de passer un marché.

Après avoir délibéré, le Conseil Syndical décide à l'unanimité :

- **d'approuver** l'adhésion du Pays du Sundgau à l'Agence d'Urbanisme de la Région Mulhousienne (AURM),
- **d'autoriser** le Président du Pays du Sundgau à payer une somme de 2 000 € par an pour que la structure adhère à l'AURM,
- **autoriser** le Président à signer tous actes d'engagement et lancer toutes actions, communications ou promotions de cette opération,
- **charger** le Président de procéder à toute initiative et d'accomplir toute formalité pour mener à bonne fin l'opération.

Monsieur Gilles FREMIOT rappelle que dans le cadre de la mise en œuvre de la loi « Climat et Résilience » et notamment de la déclinaison des objectifs de réductions de l'artificialisation des sols, toute la chaîne des documents de planification doit être révisé, du SRADDET aux PLU(i), en passant par le SCoT. Dans ce contexte, il a invité M. Franck LEROY, l'élu régional en charge de l'environnement, de la transition écologique et du SRADDET, à venir présenter les éléments évolutifs du SRADDET dans le cadre de la mise en compatibilité de toute la chaîne des documents d'urbanisme locaux. Il avait initialement prévu d'inviter les élus et les services de la Communauté de Communes Sundgau et propose d'ouvrir cet échange au PETR du Pays du Sundgau et à la Communauté de Communes Sud Alsace Largue.

Le Président remercie Monsieur Gilles FREMIOT pour cette proposition et confirme tout l'intérêt des élus du Pays du Sundgau pour participer à cet échange avec Monsieur Franck LEROY.

X.II. Transfert de la compétence de la publicité extérieure aux collectivités à compter du 1er janvier 2024

Madame Marie-Cécile LEY propose un point d'information sur une actualité également inscrite dans la loi « Climat et Transition ». Aujourd'hui, une commune couverte par un règlement local de la publicité est compétente en matière de police de la publicité. Dans le cas contraire, le préfet est compétent.

L'article 17 de loi du 22 août 2021 Climat & Résilience prévoit la décentralisation de la police de la publicité à compter du 1er janvier 2024. À partir de cette date, les maires seront seuls compétents pour assurer la police de la publicité sur leur territoire.

Afin de permettre l'exercice du pouvoir de police de la publicité sur le territoire à l'échelle intercommunale, il est également prévu un transfert automatique des pouvoirs de police de la publicité au président de l'Établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, avec une possibilité d'opposition pour les maires qui souhaiteraient conserver ces pouvoirs.

Aujourd'hui, le législateur n'a pas encore précisé les contours de cette nouvelle décentralisation.

Le PETR propose de rester en veille sur ce sujet et de revenir vers le Conseil Syndical dès lors que ces contours seront connus afin de voir si une réponse mutualisée pourrait être pertinente.

Monsieur Jean-Claude COLIN demande si ce transfert de compétence prévu par la loi concerne également les taxes.

Le Président demande si la taxe n'est pas perçue par les communautés de communes. Il ajoute que pour le cas de la ville d'Altkirch, une tentative de réguler la publicité avait suscité l'inquiétude des commerçants locaux car de leur point de vue, si seule une commune prend de telles mesures cela crée de la distorsion de concurrence par rapport aux commerçants des communes voisines, non concernés par le règlement d'affichage de la publicité.

Monsieur Alexandre BERBETT note que ce sont bien les communes qui perçoivent la taxe sur la publicité.

Le Président remercie Alexandre BERBETT pour cette précision.

Monsieur Jean-Claude COLIN observe que cette taxe peut constituer des ressources non négligeables pour les communes et qu'il s'agit d'un véritable outil de contrôle.

Madame Marie-Cécile LEY propose de rester en veille sur ce sujet.

Le Président demande s'il y a d'autres questions. Personne ne demande la parole. Il remercie les Délégués et clôt la séance à 20H40.

Le Président du Pays du Sundgau

